



Ville de Suresnes

## VOS CORRESPONDANTS

### **Béatrix ROBERTI**

Adjoint au Maire délégué  
à la Solidarité, à la Famille,  
aux Seniors et au Handicap

### **Christine ANTIGNY**

Directrice du Pôle Famille,  
Vie Sociale et Handicap

### **Marie GOIN**

Accueil - instruction

### **Aurélie NOGER**

Responsable  
Coordination Handicap

## ACCUEIL

Accueil au Centre Administratif - 7, rue du Mont-Valérien

Du lundi au jeudi : 13h30 à 18h

Le vendredi : 8h30 à 12h

Tel. : 01 41 18 69 90

Courriel : [coordinationhandicap@ville-suresnes.fr](mailto:coordinationhandicap@ville-suresnes.fr)

## CORRESPONDANCE

### **Mairie de Suresnes**

Coordination Handicap  
2, rue Carnot - 92150 SURESNES

# La Coordination Handicap



**SERVICE D'ACCUEIL,  
D'INFORMATION ET D'ORIENTATION  
POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES  
ET LEUR FAMILLE**

La Ville de Suresnes s'est engagée, conjointement avec la Plate-Forme Inter Associative des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine (PIAPH 92), à agir en faveur des personnes handicapées et de leur famille en signant une Charte Ville-Handicap et en créant un service.

## LES PRESTATIONS DE LA COORDINATION HANDICAP

La Coordination Handicap propose différentes prestations :

- l'instruction des dossiers (carte d'invalidité, carte de stationnement, allocation adulte handicapé, reconnaissance de travailleur handicapé, prestation de compensation du handicap, etc.),
- l'instruction des demandes d'allocation forfaitaire de transport,
- l'inscription au transport spécialisé Handibus,
- l'information et l'orientation des personnes handicapées et leur famille,
- le lien avec les autres services municipaux pour faciliter les réponses aux différentes demandes.

## LE GROUPE DE PAROLE

Ce groupe de parole permet aux participants de s'exprimer librement sur différents thèmes, et d'élaborer une réflexion sur le quotidien et ses difficultés.

Le groupe de parole est mensuel, il se tient le second mercredi de chaque mois, de 16h30 à 18h00, au Centre Administratif (7, rue du Mont-Valérien).

Les thèmes sont décidés avec le groupe en fin de séance pour la prochaine rencontre.

## LES REUNIONS D'INFORMATION

Afin d'informer les personnes handicapées sur leurs droits, deux à trois réunions d'information par an sont proposées. La Coordination Handicap y présente son actualité et chaque participant peut s'exprimer sur des thèmes définis à l'avance (le programme est adressé en début d'année aux personnes l'ayant demandé - inscription obligatoire).

## LES OUTILS D'INFORMATION

- Le Guide du Handicap
- Le Guide de l'Accessibilité
- Le plan des emplacements réservés GIC
- La lettre d'information de la Coordination Handicap

Tous ces documents sont disponibles sur demande auprès de la Coordination Handicap.

## LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

En application de la loi du 11 février 2005 sur le handicap, la Ville de Suresnes a créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. La Coordination Handicap se charge de transmettre les besoins des personnes en situation de handicap.

**Pour son action, la ville de Suresnes a reçu de la part de l'Association des maires d'Île-de-France, le « Trophée de l'innovation pour l'accessibilité des bâtiments 2009 ».**

